



**Extrait du registre des délibérations  
 du Conseil Syndical du Mercredi 24 janvier 2024**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni le mercredi 24 janvier 2024 à 18h, en séance publique, à la Salle des Fêtes de Fréterive, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

**Délégués titulaires présents :**

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Christiane	BRUNET	2 voix
Département	Annick	CRESENS	2 voix
Département	Béatrice	SANTAIS	2 voix
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
Département	André	VAIRETTO	2 voix
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Claude	DURAY	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	Jean-Claude	PEPIN	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CC Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	2 voix dont 1 pouvoir d'Eric SANDRAZ
CCCS	Nicole	BOUVIER	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Grand Chambéry	Daniel	ROCHAIX	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
 Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

**Délégués suppléants présents :**

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	1 voix
CA Arlysère	Frank	VIALLET	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	Michel	SYMANZIK	1 voix

**Récapitulatif :**

<b>Nombre de membres présents</b>	28 présents
<b>TOTAL des voix</b>	34 Voix : 33 POUR et 1 ABSTENTION (Georges COMMUNAL).

Nicolas ROCHE a été désigné Secrétaire de séance.

## Objet : ETAT DE L'ACTIF / MISE A LA REFORME DES BIENS

### Rapporteur : M. le Président

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SISARC a intégré les budgets dissous des SIVU AITELENE ainsi que PLAINE BIALLE ET LAVANCHE. Il a ainsi intégré dans son patrimoine un certain nombre d'actifs dont l'inventaire physique n'a pas pu être reconstitué.

Le suivi patrimonial des immobilisations est ainsi complètement faussé, d'autant qu'un certain nombre de ces actifs sont normalement soumis à la règle de l'amortissement.

Dans ces conditions et dans un souci d'ajustement de l'inventaire avec les biens existants, il convient de procéder à une réforme de ces actifs telle que celle-ci est prévue dans le cadre de l'instruction comptable M52.

Les biens concernés sont récapitulés ci-après :

Compte M57 développée	n° Inventaire	Désignation du Bien		Date acquisition	DATE DE MISE EN SERVICE	Durée	Valeur brute	Amort Antérieurs depuis le début de l'amortissement	Valeur nette Comptable Fin 2023
	21538	REPRISE BC TX 2001 LA L	Amortissable	28/06/2006		50	7 801,24	312,00	7 489,24
	21538	REPRISE BC VOIES ET R	Amortissable	10/02/1995		50	69 535,34	2 780,00	66 755,34
	21538	REPRISE BC TRAVAUX 96	Amortissable	28/06/2006		50	88 287,39	3 530,00	84 757,39
	21538	REPRISE BC TRAVAUX 19	Amortissable	28/06/2006		10	152 575,98	6 102,00	146 473,98
	21538	REPRISE BC TRAVAUX 20	Amortissable	28/06/2006		50	4 780,19	190,00	4 590,19
	21538	Sous total réseaux divers					322 980,14	12 914,00	310 066,14

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- **PROCEDE** à une mise à la réforme des biens figurant dans l'état récapitulatif ci-dessus ;
- **DEMANDE** au comptable public de procéder sur le plan comptable à cette mise à la réforme.

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Président,  
François RIEU